

N^o. 1.

Compte de revient de 6000 Kil. de Sucre de Betteraves.

100,000 Kilog. de Betteraves à 3 1/2 Francs les 500 Kilog.	F. 700 . "
30,000 Kilog. de Bois 3 f. 90 c. les 1000 Kilog.	117 . "
5,000 Kilog. de Noir animal à 7 f. les 100 Kilog.	350 . "
Coagulum, autres ingrédients, frais imprimerie, éclairage et assurance	179 . 20
Entretien des Utensilles et machines (10 %)	83 . 33
Intérêt des Capitaux (660,000 f. à 10 %)	203 . 40
Main d'œuvre (232 employés)	432 . 80
	F ^{co} . . . F 2,065 . 73
6,000 Kilog. de sucre à 17 1/4 f. les 50 Kilog.	F 2,075 . "
La fabrique peut produire, telle qu'elle est montée aujourd'hui, 1 1/2 Million Kilog de sucre à 17 1/4 francs les 50 Kilog. F ^{co}	517,500 . "

(Culture) Compte de revient de 30 Millions Kilog. de Betteraves.

Loyer des terres (830 hectares)	F. 7,258 . "
Frais Généraux de la ferme, entretien des Instrumens de Culture.	8,960 . 50
Deux labours	15,483 . 87
Deux hersages	8,870 . "
Semences en entretien	11,935 . 48
Rayonnage et sarclage en demaille	62,909 . 60
Arrachage, décollage, nettoyage des racines	50,631 . 72
Transport de la Betterave à la Fabrique	25,134 . 40
10 p. % de Dime pour le Gouvernement sur la valeur des Betteraves	18,815 . 41
	Francs . . 210,000 . "
30 Millions de Kilog. de Betteraves rendues à l'usine à 3 1/2 F ^{cs} les 500 Kil.	F 210,000 . "

Compte de Vente de :

1 1/2 Million Kilog. de sucre à 37 1/2 F ^{cs} les 50 Kilog.	F 1,125,000 . "
Au Comptant 5 p. % Escompte	55,250 . "
	F ^{co} . . . 1,069,750 . "
Frais	
5 p. % Commission de vente	53,487 . 50
Nolis 20 f. les 1000 Kilog.	30,000 . "
6 p. % Droit de sortie	64,185 . "
	Net produit . . . 922,077 . 50
Coûte 1 1/2 Million Kilog. sucre à 17 1/4 f.	517,500 . "
	Bénéfice net . . . 404,577 . 50

N^o. 2.

300 Arènes contenant 5 Millions Kilog. de Betteraves à 6 p. % Pain :	
300,000 Kilog. sucre à 37 1/2 f. les 50 Kilog.	F 225,000 . "
5 p. % Escompte	11,250 . "
	Francs . . 213,750 . "
Frais	
5 p. % Commission de Vente	10,687 . 50
Nolis	6,000 . "
6 p. % Droit de sortie	12,825 . "
	Net produit . . . 184,237 . 50
Coût des 300,000 Kilog. de sucre à 17 1/4 f. les 50 Kil.	102,500 . "
	Bénéfice à réaliser dans 4 mois . . . 80,737 . 50

Sucrerie Royale
de la Grèce.

Privilege Exclusif
pour la fabrication en la
refinerie des sucres indigènes
en Grèce.

Administration Centrale,

5^e Rue Notre-Dame-de-Laurette,
à Paris.

Direction à Athènes.

Athènes et Kinourio Korio.

Paris, le 5 Décembre 1842.

M.

Au moment même où le scandale de certaines spéculations avait fait succéder à un engouement effréné pour la Commandite, un discrédit non moins déraisonnable, au moment où le taux des actions industrielles venait d'atteindre la dernière limite de la baisse, on présenta à la Bourse de Paris un nouveau projet de société, par actions, pour l'exploitation d'une nouvelle Usine.

Aux motifs de répulsion que les capitalistes pouvaient puiser dans les déceptions dont ils avaient été victimes, semblait s'en ajouter un autre qui était particulier au nouveau projet, il s'agissait en effet d'une exploitation industrielle sur un point éloigné de la France, de la création d'une fabrique de sucre en Orient.

En dépit de tant de chances contraires, le nouveau projet fut accueilli à Paris, ce qui étonna les esprits superficiels, mais qu'expliquait la situation exceptionnelle de cette nouvelle entreprise.

On proposait aux capitalistes Français de s'unir à d'autres Capitalistes, de l'Orient, pour exploiter un des privilèges les plus lucratifs et les plus sagement établis qu'aient jamais concédés un Gouvernement dans l'intérêt de son peuple.

Comprenant toute l'importance du rôle que joue le mouvement des sucres dans le commerce de l'Orient, le Cabinet d'Athènes proposait à l'industrie Européenne d'établir sur le sol de la Grèce une vaste Sucrerie, en offrant comme appas le privilège de l'exploitation de tout le territoire Hellénique.

A cette faveur s'en joignaient d'autres presque aussi importantes, telles que : la location à bas prix de terres étendues et fertiles, et la fourniture presque gratuite de masses de combustibles, et en outre les avantages commerciaux qui se rattachent à l'affaire elle-même, étaient telles que, dans l'absence du privilège, ils en eussent fait une des plus belles spéculations de notre époque.

Les Capitalistes de la France et de Grèce furent particulièrement frappés des faits suivants : Le combustible qui coûte en France 20 à 25 francs, revient à la Sucrerie Grecque à moins de 4 francs. Le prix de la Betterave qui s'élève dans le nord de la France, à 7-8-9 fr. les 500 Kilog. n'est que de 3 fr. en Grèce, où cette culture a parfaitement réussi sur une très grande échelle. Le Climat

le sol d'une portion de la Grèce sous tellement favorable à ce genre de culture, qu'elle peut y être suivie en toute saison, et que la fabrication du sucre peut y être continuée sans interruption, tandis qu'en France il n'y a qu'une récolte et qu'il faut y ammagasiner cette récolte pour alimenter successivement les sucreries pendant la courte durée de la Campagne. En France, le jus de la Betterave ne marque, terme moyen, que de 6° à 7° aricomètre Beaumé, tandis qu'il s'élève habituellement en Grèce au-dessus de 10° au-dessus. — En France le sucre de Betterave paie (loi du 5 juillet 1846) un impôt de 25 f. à 36 f. par 100 Kilog. — L'Ordonnance Royale, qui fixe la proportion des fondateurs de la Sucrerie Grecque, n'impose aux produits de cette usine qu'un droit de 6 % de la valeur à la sortie du Royaume. Enfin, la situation géographique qui a été choisie pour la Sucrerie Grecque, non loin de Salonique, sur la côte qui fait face à la pointe du Nord de l'île de Négreponte, ou ne peut plus avantageuse, on se trouve là à trois journées de Smyrne, quatre journées de Constantinople, et non loin de là se trouvent les places de Commerce, sur le littoral de la mer noire, de l'Adriatique et de la Méditerranée, qui consomment, elles aussi, 50 à 60 millions de Kilog. de sucre raffiné, expédié par le nord de l'Europe.

Telle sont les avantages qui ont décidé des Capitalistes de la France et de la Grèce à prendre un intérêt dans la nouvelle Sucrerie, au moment même où toutes les actions industrielles étaient en discrédit, une souscription de sept cent mille francs eut lieu à suivre de près l'émission des prospectus de la Sucrerie; un tel chiffre paraît considérable, si on songe à la situation dans laquelle étaient alors les esprits, à l'état de prostration auquel était réduit le crédit industriel.

Une telle somme n'était certes pas suffisante pour organiser complètement et pour faire marcher la Sucrerie Grecque avec toute l'activité que voulaient lui donner ses fondateurs; tout ce que ce premier apport de fonds permettait de faire, c'était de bâtir l'Usine, d'y installer des machines, d'y préparer des logements pour les employés et pour les ouvriers; c'était de commencer les travaux agricoles et de faire quelques avances aux Cultivateurs du pays afin d'y répandre la betterave. — Les fondateurs de l'Usine Grecque ont rempli cette première partie de leur tâche à la satisfaction de leurs co-intéressés et du Gouvernement Grec. Une Commission, nommée par les Actionnaires Grecs, a accompagné d'un Agent de la Cour d'Athènes et en transportée à Kéouorio Kriou et a porté sur l'état de la fabrique un jugement favorable qui a été depuis livré à la connaissance du public.

La Société possède donc aujourd'hui un magnifique établissement muni d'un matériel complet, tout prêt à fonctionner; les machines sortent des meilleurs ateliers d'Europe pour produire annuellement un million et demi de Kilog.

de sucre, qui, au prix moyen des places de l'Orient, vaudra plus de 400,000 francs de bénéfice net, en outre des intérêts du Capital social, calculés à 10 % (voir l'état N° 1er); La Société possède en outre un approvisionnement considérable de bois, dont l'importance est de sept mille mètres cubes; Les Champs, qui entourent l'usine, renferment cinq millions de Kilog. de Betteraves, parvenues à leur maturité, et qui, d'après les expériences faites depuis plusieurs années, peuvent rester en terre pendant plusieurs mois encore, sans perdre sensiblement de leur richesse.

Cette masse de betteraves représente un rendement de 300,000 Kilog. de sucre; au minimum, et par conséquent un bénéfice net de plus de 80,000 francs (voir tableau N° 2).

Que faut-il donc à la Société de la Sucrerie Grecque? Un apport de fonds supplémentaires pour exploiter son Usine. Ces apports de fonds elle le demande à l'emprunt, en offrant toutes les garanties désirables: Hypothèque de premier ordre sur l'Usine, sur le matériel, sur toutes les valeurs de la Société, et enfin, sur le privilège que lui accorde le Gouvernement Grec.

La Société veut emprunter cent cinquante mille francs représentés par 300 obligations de 500 f. chacune. Elle remboursera les actions en cinq paiements égaux, qui auront lieu le premier et tous des années 1844, 1845, 1846, 1847, 1848 et, indépendamment du paiement des intérêts à 6 p. % qui se fera à chaque semestre, soit à Paris ou Athènes; Les N°s des 60 obligations à rembourser chaque année seront tirés au sort dans les Assemblées Générales des Actionnaires qui ont lieu le 2^{ème} Lundi du mois de Juillet.

En attendant que les formalités légales relatives à l'inscription de l'hypothèque en Grèce soient terminées, il sera fait dans l'intérêt des prêteurs un dépôt de garantie de 400 actions appartenant à la Société et qui ne sera retiré qu'à l'arrivée des pièces authentiques, constatant l'inscription de l'hypothèque.

Le présent projet d'emprunt devra être ratifié par l'Assemblée Générale, qui aura lieu le 23 Janvier 1843.

La souscription est ouverte:

A la Chancellerie Grecque rue d'Argon St. Monori, N° 26;
Chez M^r. Casimir PODEL, Notaire, rue de la Paix, N° 75.

et dans les Bureaux de la Société, 50, rue Notre-Dame de Bretonne.

Le Secrétaire.

K. K. K.